



Direction des Affaires Financières

DELIBERATION N° 11FI / 2014

OBJET : BUDGET 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 16 décembre 2014

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que **20 membres** étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 18 voix favorables
 - 2 voix défavorables
 - 0 abstention
 - 0 membre ne prenant pas part au vote

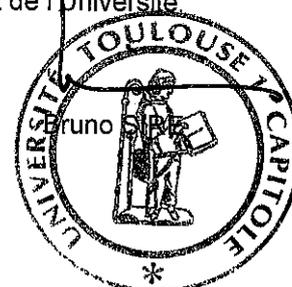
Le Conseil d'Administration :

Adopte et vote le budget 2015 à la majorité

La ventilation de ce budget entre masses est la suivante :

Masses	Budget Agrégé	Budget Principal	Budget Annexe Immobilier
Fonctionnement	22 447 350	14 683 634	7 763 716
Personnel	76 459 825	76 459 825	0
Investissement	23 053 887	874 665	22 179 222
Total	121 961 062	92 018 124	29 942 938

Toulouse, le 17 décembre 2014
Le Président de l'Université



UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr